

Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

**La conduite responsable en recherche-crédation : Outiller de façon créative
pour répondre aux enjeux d'une pratique en effervescence**

Chercheur principal

Bryn Williams-Jones, U. de Montréal

Cochercheurs

François-Joseph Lapointe, Université de Montréal

Philippe Gauthier, Université de Montréal

Partenaires du milieu

Réseau international de recherche-crédation Hexagram (www.hexagram.ca)

Établissement gestionnaire de la subvention

U. de Montréal

Numéro du projet de recherche

2017-IE-202480

Titre de l'Action concertée

La conduite responsable en recherche : mieux comprendre pour mieux agir

Partenaires de l'Action concertée

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC),
le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)
et Le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

La conduite responsable en recherche-cr ation : enjeux, d efis et outils r eflexifs

La conduite responsable en recherche (CRR) d esigne de fa on g en erale le comportement attendu des chercheurs et des autres acteurs de la recherche dans la poursuite de leurs activit es. Ce faisant, elle concerne notamment des enjeux tels que l'attribution du statut d'auteur (autorat), la gestion des donn ees de recherche et leur diffusion, les conflits d'int er ets, la gestion du financement d edi e   la recherche, ainsi que le respect des politiques en vigueur. Cependant, au niveau canadien, la d efinition de la CRR dans son aspect pratique (ex. son enseignement, les r eglements ou lignes directrices qui l'encadrent et les comit es qui doivent les appliquer) b en eficierait d' tre am elior ee, et ce, quel que soit le domaine de recherche concern e [1].

De par sa singularit e dans le paysage universitaire, la recherche-cr ation (RC) soul eve une s erie d'enjeux de CRR particuliers qui m eritent d' tre  clair es afin de favoriser une culture de CRR et un meilleur arrimage des normes avec ce type de pratique. Pour les Fonds de recherche du Qu ebec (FRQ), la RC se d efinit comme « les d emarches et approches de recherche favorisant la cr ation qui visent   produire de nouveaux savoirs esth etiques, th eoriques, m ethodologiques,  pist emologiques ou techniques » [2]. Ce type de d emarche s'appuie par ailleurs sur « [...] l'exercice d'une pratique cr atrice soutenue ; une r eflexion intrins eque   l' laboration et   la r alisation d' uvres ou de productions in dites ; [et] la diffusion de ces  uvres sous diverses formes » [2].

En 2015, un an apr es s' tre dot es d'une Politique sur la conduite responsable en recherche [3], les FRQ ont lanc e un appel pour une « action concert ee » afin d'approfondir la compr ehension des enjeux et d efis propres   l'application de la

Politique dans le contexte spécifique de la RC. C'est grâce à ce financement que notre équipe, composée de chercheurs dans les domaines de la CRR et de la RC, a amorcé ce projet de recherche exploratoire.

Dans le cadre de cette action concertée, trois dimensions principales de la CRR ont été identifiées afin de les explorer dans le contexte spécifique de la RC : 1) la gestion des conflits d'intérêts (CI) et d'engagements (CE)¹, 2) la diffusion des résultats de recherche, et 3) l'évaluation et la validation. Ces enjeux — que nous avons choisi de désigner sous le terme « conduite responsable en recherche-crédation » (CRRC) — restent peu décrits et analysés dans la littérature. Dans ce contexte, quatre questions ont guidé nos recherches:

1. Quels sont les enjeux spécifiques à la RC en ce qui a trait à la CRR ?
2. Comment la spécificité de la RC influence-t-elle la compréhension et les pratiques de CRR ?
3. Est-ce que les mécanismes et cadres mis en place par les établissements apparaissent suffisamment adaptés à la spécificité de la RC ?
4. Quelles seraient les meilleures pratiques à considérer pour mieux outiller les étudiants, chercheurs, et comités d'évaluation en matière de CRR en RC ?

Nos recherches ont démontré que des enjeux quant à la posture des chercheurs-crédateurs, qui doivent assumer conjointement les rôles de chercheur et de créateur, la définition de la RC, laquelle ne fait pas consensus au sein de la

¹ Les conflits d'engagements (CE) sont des conflits d'obligations qui se produisent notamment lorsque des activités extérieures entrent en conflit avec des activités professionnelles, par exemple quand un membre de l'administration consacre ses heures de travail à des activités personnelles ou qu'un chercheur utilise le matériel ou le personnel de l'Université pour ses projets privés. Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi d'aborder les CE même s'il ne s'agit pas d'une thématique classique de CRR, étant donné leur proximité avec les CI. À noter que les CE ne constituent pas un manquement à la CRR selon la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ.

communauté, la nature hybride de la RC et la multiplicité des sources de financement influencent de façon importante les questions de CRR. Par exemple, le flou autour de la définition de la RC complexifie l'établissement de critères d'évaluation clairs et objectifs qui permettraient une comparaison juste des projets de RC. Par ailleurs, les chercheurs-créateurs sont le plus souvent contraints — voire encouragés — à financer leurs projets à même plusieurs fonds de recherche (ex. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada [CRSH], Fonds de recherche du Québec – Société et culture [FRQSC]) et de création (ex. Conseil des arts du Canada [CAC], Conseil des arts et des lettres du Québec [CALQ], producteurs privés). Les intérêts institutionnels de ces différents organismes et leurs attentes envers les chercheurs-créateurs peuvent diverger, accentuant le risque de CI. La nature hybride de la RC rend aussi difficile d'établir un équilibre entre ses impératifs créatifs (ex. esthétiques, collaboratifs, techniques) et ceux de la CRR.

De plus, d'après nos recherches, la CRR peine à prendre en compte les spécificités des pratiques de RC dans son application. Par exemple, ses spécificités sont généralement peu abordées dans les politiques de CRR des universités et organismes subventionnaires de la recherche québécois et canadiens. Lorsque des termes liés à la RC, tels que « création » ou « art », sont utilisés, ils sont le plus souvent plaqués à la définition de la recherche ou du travail académique. Les écarts entre les politiques de CRR et les réalités de la RC peuvent aussi être observés en ce qui concerne l'attribution du statut d'auteur pour les activités de recherche et de création. En effet, certaines pratiques créatives collaboratives (ex. co-création, création en collectif, interventions sous un pseudonyme ou anonyme) remettent en question la notion même d'auteur et apparaissent à première vue incompatibles avec

l'autorat tel que défini par la CRR. De plus, certaines pratiques pouvant être intégrées à des projets de RC telles que le remix, l'échantillonnage ou l'emprunt — lesquelles sont valorisées en arts — pourraient être assimilées à du plagiat au regard de la CRR si celle-ci n'intègre pas une sensibilité propre à la RC.

Finalement, les réflexions éthiques sur la recherche produites par la communauté de RC mobilisent très peu — ou indirectement — les concepts de CRR. Par exemple, les CI et les CE sont peu discutés dans la littérature scientifique sur la CRR en RC. Cependant, au-delà des divergences de vocabulaires et de perspectives observées entre les deux communautés, de nombreux points de chevauchement et un désir de collaboration de la part des acteurs de la CRR et de la RC ont été relevés. Afin de poursuivre le développement de la CRRC, la promotion et la consolidation d'une démarche dialogique et réflexive liant ces deux domaines semblent prometteuses. Plus spécifiquement, trois principaux besoins pour une meilleure cohabitation de la CRR en RC ont été identifiés, soit : 1) réfléchir aux spécificités des enjeux traditionnels de CRR lorsqu'ils apparaissent en RC ; 2) prendre en compte la nature créative et la spécificité des projets de RC à travers l'ensemble des thématiques de CRR et de son application (par exemple, la co-création, le pseudonyme, l'anonymat et le collectif devraient être considérés pour adapter la définition du plagiat dans les politiques de CRR institutionnelles et faciliter la prévention et l'évaluation des allégations de manquement) et 3) développer des outils de formation pour les communautés de RC et de CRR afin de combler les écarts existants et de renforcer la possibilité d'un dialogue autour des enjeux de CRR propres à chaque projet.

À cet égard, une *Trousse d'accompagnement en CRRC* a été développée dans

le cadre de ce projet de recherche. Composée de plusieurs outils (guide vulgarisant les enjeux de CRRC, aide-mémoire pour les chercheurs-créateurs, recommandations institutionnelles, études de cas et balado-discussion sur les CI et CE), elle propose une vision nuancée et axée sur la pratique de la CRRC en plus de fournir des pistes de réflexion et des données de recherche qui permettront de mettre en place de nouvelles actions sur le terrain, de mettre à jour des politiques, d'engager un renouvellement des pratiques de CRRC et, finalement, de faciliter le dialogue entre les communautés de RC et de CRR initié dans le cadre du projet de recherche.

Enfin, bien que plusieurs enjeux de CRR identifiés et décrits soient propres à la RC, certaines problématiques peuvent également être d'intérêt pour tout autre type de recherche en milieu universitaire ou collégial. Par exemple, des enjeux d'autorat ou de conflits d'intérêts décrits dans la *Trousse d'accompagnement en CRRC* ou dans ce rapport peuvent faire écho à des enjeux similaires en sciences biomédicales ou en sciences humaines. De plus, plutôt que d'adopter une approche normative découlant des politiques institutionnelles, notre expérience suggère que la CRR peut être promue plus efficacement en collaborant avec les principales parties prenantes d'un domaine donné dans une approche ancrant cette réflexion dans des pratiques spécifiques de recherche.

Bibliographie

1. Schoenherr J, Williams-Jones B. Research Integrity/Misconduct Policies of Canadian Universities. Canadian Journal of Higher Education. 2011; 41(1):1–17.
2. Fonds de recherche Société et culture. Appui à la recherche-cr ation, concours automne 2014 : Fonds de recherche Soci t  et culture ; 2014 [Available from:<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/concours-anterieurs/bourse/appui-a-la-recherche-creation-concours-automne-2014-utuou2r41400190422402>].
3. Fonds de recherche du Qu bec. Politique sur la conduite responsable en recherche. 2014.